



Les emplois de plus en plus qualifiés en Normandie

Entre 2009 et 2014, l'emploi évolue peu en Normandie, et peine à faire reculer le chômage, même légèrement. Mais cette stabilité apparente de l'emploi cache une restructuration en profondeur du marché du travail. Les exigences des employeurs sur les niveaux de qualification requis augmentent. Les postes de travail qui demandent une forte qualification croissent, les autres diminuent. Ceci se traduit par une augmentation du nombre de cadres ou de techniciens, et par la baisse de la part des ouvriers peu qualifiés parmi les ouvriers. De plus, phénomène assez nouveau, le nombre d'employés qualifiés baisse aussi.

Michel Moisan (Insee)

Le niveau de qualification des emplois, en Normandie, reste très marqué par les spécialisations économiques régionales. Le poids de l'industrie normande explique la forte part d'emplois d'ouvriers dans la région (26 %, contre 23 % dans l'ensemble des régions de province). Ce secteur offrant de nombreux postes peu qualifiés, quatre emplois sur dix, le poids de l'industrie dans la région se traduit par une forte présence de l'emploi peu qualifié (*définitions*).

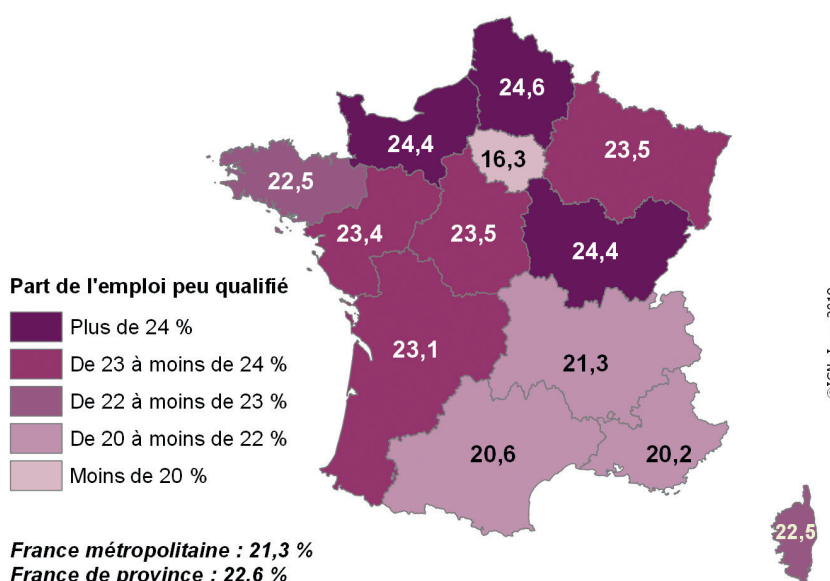
Ainsi, la Normandie est au 3^e rang des 13 régions métropolitaines pour la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total (*illustration 1*).

Baisse de l'emploi ouvrier peu qualifié

Au milieu des années quatre-vingt, les emplois d'ouvriers peu qualifiés ont connu une baisse sensible, avec la désindustrialisation et la délocalisation des industries de main d'œuvre vers des pays à bas coût. Par ailleurs, la crise récente de la construction entraîne une destruction d'emplois d'ouvriers peu qualifiés dans le gros œuvre (-15 % entre 2009 et 2014). Enfin, les collectivités locales suppriment beaucoup de postes parmi les métiers techniques peu qualifiés (-27 %). Seuls les emplois d'ouvriers agricoles augmentent. Au total,

1 La Normandie, au 3^e rang des régions métropolitaines pour la part de l'emploi peu qualifié

Part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total en 2014 dans les régions de France métropolitaine



Unité : %
Source : Insee, recensement de la population 2014

la part des emplois d'ouvriers peu qualifiés dans l'emploi total s'élevait à 18 % en 1982, elle ne représente plus que 10 % en 2014 (illustration 2). Les problématiques de reconversion et de formation concernent donc pleinement la Normandie, sans doute plus que d'autres régions.

Certes, la croissance de l'emploi peu qualifié dans d'autres secteurs, par exemple dans les services et le commerce, a apporté un temps des emplois de substitution aux emplois peu qualifiés de l'industrie et de la construction. Ainsi, entre 1982 et 1999, le nombre d'employés peu qualifiés a augmenté de près de 56 %, et près de 60 000 emplois nouveaux sont apparus (assistantes maternelles, agents de services dans les services publics, employés de libre-service, employés en hôtellerie ou en restauration, etc.). Leur part dans l'emploi total est passée de 9 % à 14 %. Mais, outre qu'elle ne permette pas une reconversion aisée pour d'anciens travailleurs de l'industrie ou de la construction, cette « compensation » s'est tarie. Si la récession de 2008-2009 a durement frappé l'emploi ouvrier industriel, elle a eu aussi un impact dans les autres catégories d'emploi peu qualifié. Sur la période la plus récente, entre 2009 et 2014, le nombre d'employés peu qualifiés n'augmente plus du tout. La baisse du nombre d'employés de caisse (1 000 emplois en moins entre 2009 et 2014), qui commencent à être remplacés par des caisses automatiques, est emblématique de ce retournement. Les employés de maison et les personnels de ménage chez des particuliers sont eux aussi moins nombreux, tout comme les aides de cuisine ou les employés polyvalents de la restauration.

La différence est notable avec les régions de province qui, en moyenne, affichent une

2 En Normandie, la croissance des emplois très qualifiés est plus faible qu'en province

Nombre d'emplois en 2014, évolution 2009-2014 et répartition de l'emploi par qualification en 1982 et 2014

	Nombre d'emplois en 2014	Évolution 2009-2014 (%)		Répartition : part en 2014 (%)		Répartition : part en 1982 (%)	
		Normandie	Province	Normandie	Province	Normandie	Province
Agriculteurs	28 310	-9,5	-11,5	2,2	2,1	9,9	8,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	81 330	+4,3	+7,7	6,3	7,0	8,3	9,1
Cadres et prof. intellect. supérieures	152 580	+4,1	+8,0	11,9	14,2	5,7	6,7
Professions intermédiaires	321 550	+2,0	+3,6	25,1	25,6	15,5	16,6
Employés	369 960	-2,1	-1,0	28,8	28,6	22,8	23,9
qualifiés	188 560	-3,8	-4,0	14,7	15,3	14,2	15,7
peu qualifiés	181 400	-0,2	2,6	14,1	13,3	8,5	8,1
Ouvriers	329 670	-8,8	-7,9	25,7	22,6	37,7	35,0
qualifiés	197 860	-6,6	-5,9	15,4	13,3	19,9	17,7
peu qualifiés	131 810	-11,8	-10,6	10,3	9,3	17,8	17,3
Ensemble	1 283 400	-2,0	-0,1	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensements de la population 1982, 2009 et 2014

progression de ces emplois peu qualifiés, hors emplois d'ouvriers, de près de 3 % entre 2009 et 2014, c'est-à-dire une augmentation ralentie par rapport aux années antérieures, mais une augmentation quand même. Cette difficulté de la Normandie à offrir de nouveaux emplois peu qualifiés se substituant aux emplois détruits peut expliquer en partie de fortes croissances du chômage dans les territoires les plus industriels.

Fin de la croissance du nombre d'employés ?

Depuis les années 2000, le nombre de postes d'employés qualifiés, comme ceux d'ouvriers qualifiés, n'augmente plus (illustration 2). C'est surtout dans les années quatre-vingt qu'il a crû. La progression est fortement ra-

lentie dans les années quatre-vingt-dix et stoppée ensuite. L'introduction massive des nouvelles technologies est l'un des facteurs qui a conduit à faire reculer l'emploi dans certains métiers. Entre 2009 et 2014, ces emplois diminuent même de 4 %, en Normandie comme dans les autres régions de province. C'est ainsi que le nombre de secrétaires croît de 63 % entre 1982 et 1999, alors qu'il baisse de 13 % entre 2009 et 2014. Les vendeurs en commerce spécialisé sont aussi moins nombreux, tout comme les administratifs dans les entreprises, notamment dans les services comptables et financiers, ou les opérateurs, dans les services informatiques. Seuls les métiers des secteurs de la santé ou du paramédical continuent d'offrir toujours plus d'emplois, comme les aides-soignants, les assistants dentaires, les auxiliaires de puériculture ou les aides médico-psychologiques.

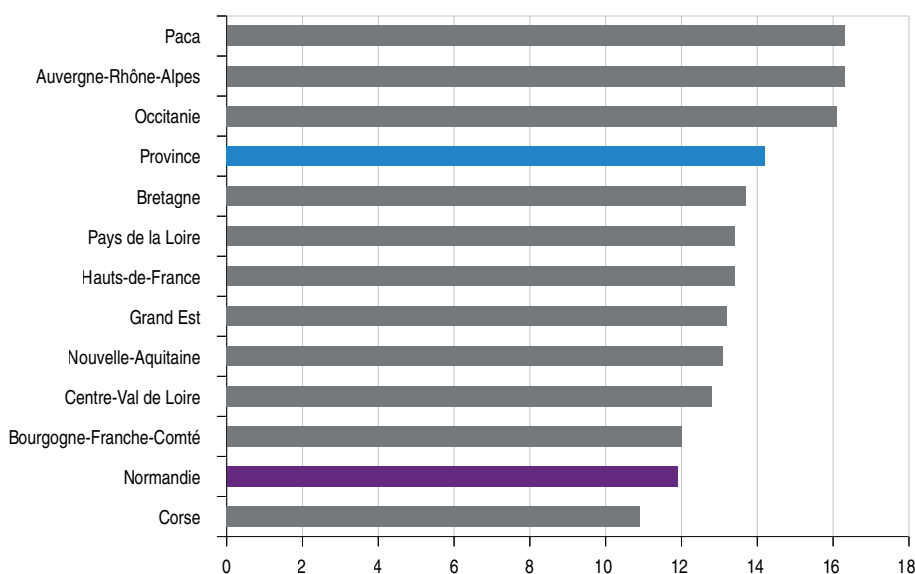
Toujours plus de cadres et de professions intermédiaires

Chez les salariés, ce sont les emplois les plus qualifiés (définitions) qui augmentent le plus : les emplois dans les professions intermédiaires (+2 % entre 2009 et 2014) et les emplois de cadres (+4 %).

D'une part, cette croissance exprime l'augmentation de la qualification demandée sur un poste de travail. Ainsi, dans la fonction publique, des agents de catégorie B remplacent des agents de catégorie C. Dans l'industrie, les nouveaux process de production exigent, en proportion, plus d'emplois de niveau technicien ou ingénieur et moins d'emplois d'ouvriers qu'auparavant. Dans les services administratifs des entreprises (comptabilité, gestion du personnel, service juridique, publicité, etc.), des personnels qualifiés de niveau technicien remplacent aussi des employés, moins qualifiés. Le nombre d'emplois de techniciens n'augmente cependant que dans

3 La Normandie, avant-dernière région de métropole pour la part des cadres dans l'emploi total

Part des cadres dans l'emploi total par région en France de province en 2014



Unité : %

Source : Insee, recensement de la population 2014

certaines spécialités (contrôle qualité et logistique par exemple), alors qu'il baisse dans d'autres domaines (études et développement informatiques notamment). Dans l'industrie, le solde en termes d'emplois de techniciens est négatif. Il est largement positif quant au nombre de cadres. Dans les services marchands, comme l'hôtellerie et la restauration, les exigences de la relation avec les clients entraînent aussi une élévation des qualifications requises au travail.

D'autre part, cette croissance suit le développement d'activités comme la force de vente (+ 3 % entre 2009 et 2014), l'expertise, le conseil, des activités liées au sport et aux loisirs (animateurs socioculturels et de loisirs : + 13 %), ou des secteurs comme la santé, le paramédical et l'action sociale (+ 10 %).

La croissance des emplois requérant un haut niveau de qualification ne se dément pas depuis 30 ans. La part des emplois de cadres passe de 7 % en 1982 à 9 % en 1999, puis à 12 % en 2014 (illustration 2). Celle des professions intermédiaires, de 16 % en 1982, à 22 % en 1999, puis 25 % en 2014. Le retard de la Normandie en termes d'emplois les plus qualifiés s'estompe peu à peu pour les professions intermédiaires, mais pas du tout pour les cadres. Entre 2009 et 2014, dans les régions de province, la croissance des emplois de cadres est le double de celle de la Normandie (+ 8 % contre + 4 %). Au final, la proportion de cadres dans l'emploi total y est largement supérieure (+ 2,3 points). En 2014, la Normandie est l'avant-dernière région pour la proportion de cadres dans l'emploi total (illustration 3).

L'élévation des qualifications la plus spectaculaire s'observe dans l'industrie. En 2014, ce secteur rémunère 25 cadres et 55 emplois intermédiaires pour cent ouvriers, alors qu'en 1999, il rémunérait seulement 12 cadres et 39 emplois intermédiaires pour cent ouvriers. Le tertiaire, quant à lui, rémunère 24 cadres et 49 emplois intermédiaires pour cent employés ou ouvriers, contre respectivement 19 et 41 en 1999. L'élévation du niveau moyen de qualification y est beaucoup plus lente.

Les emplois les plus qualifiés se concentrent dans les grandes villes

Les emplois les plus qualifiés (cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) sont sur-représentés dans les grands pôles urbains (cf. structure du territoire, données complémentaires). Dans les vingt grands pôles normands, ils représentent 43 % des emplois, alors qu'ils ne sont que 37 % des emplois de la région (illustration 5). En revanche, dans les communes isolées normandes (définitions), les cadres ne constituent que 8 % de l'emploi total. Cela conduit à une forte concentration des emplois les plus qualifiés sur le territoire.

70 % des emplois de cadres et 65 % des professions intermédiaires sont localisés dans un grand pôle urbain, alors que ces pôles ne rassemblent que 58 % des emplois (illustration 6).

Dans l'emploi très qualifié (définitions), les villes centres des trois métropoles normandes – Rouen, Caen et Le Havre – concentrent 28 % des emplois de cadres de la région (42 200 emplois à elles trois). L'administration et la santé regroupent la moitié de ces emplois. Leur nombre a doublé depuis le début des années quatre-vingt : ils représentent 9 % de l'emploi régional total en 2014, contre 4 % en 1982.

Les autres emplois qualifiés, c'est-à-dire les ouvriers et les employés qualifiés, sont présents dans des proportions équivalentes, quelle que soit la nature du territoire (30 % des emplois environ ; illustration 5). Toutefois, les ouvriers qualifiés sont, en proportion, plus nombreux dans les couronnes des grands pôles et les communes polarisées par plusieurs grandes aires urbaines. Dans ces territoires, le foncier est plus accessible pour la grande industrie notamment. Les employés qualifiés sont, quant à eux, plus présents dans les vingt grands pôles urbains. La présence d'un hôpital, d'une zone commerciale importante ou plus largement des activités du tertiaire supérieur expliquent la forte part de cette catégorie d'emploi dans les territoires urbains.

L'emploi salarié peu qualifié (employés ou ouvriers) est sous-représenté dans les grands pôles urbains (illustration 5). Ces derniers concentrent 58 % des emplois, mais seulement 51 % des emplois peu qualifiés. À l'inverse, ils sont légèrement sur-représentés sur le reste du territoire (illustration 6). La part des ouvriers non qualifiés croît également avec l'éloignement des pôles urbains. Elle frôle les 20 % dans les communes polarisées

Hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois

La part des emplois les plus qualifiés – cadres et professions intermédiaires – est la même chez les hommes et chez les femmes (37 % ; illustration 4). Le déséquilibre se situe à l'intérieur de ce regroupement : il y a moins de cadres et plus de professions intermédiaires chez les femmes que chez les hommes. Côté ouvriers et employés, les emplois qualifiés sont plus nombreux que les emplois peu qualifiés chez les hommes. Pour les femmes, c'est l'inverse. Les femmes occupent 60 % des postes de travail salariés peu qualifiés.

4 Des différences femmes/hommes importantes

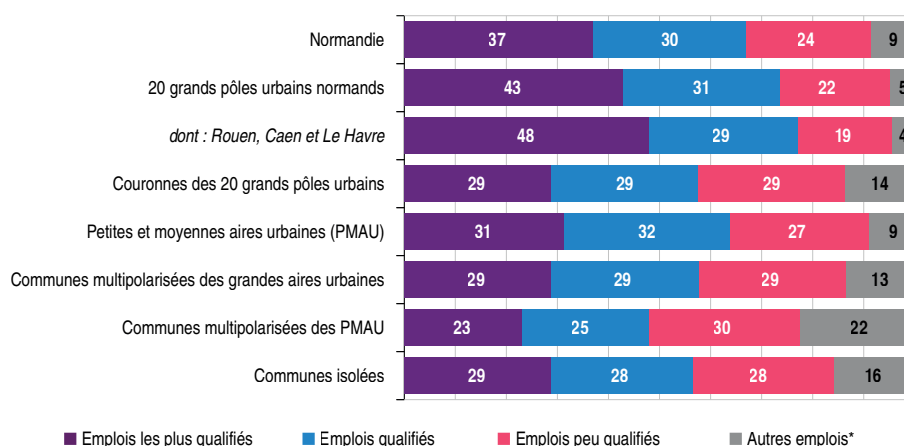
Répartition de l'emploi par sexe et qualification en 2014

	Répartition de l'emploi par catégorie (%)		Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	
Emplois les plus qualifiés	37	37	49
Cadres	10	14	41
Prof. intermédiaires	27	23	53
Emplois qualifiés	27	33	44
Employés qualifiés	23	6	78
Ouvriers qualifiés	4	26	12
Emplois peu qualifiés	30	19	60
Employés non qualifiés	24	5	82
Ouvriers non qualifiés	6	14	30
Autres emplois	5	12	30
Agriculteurs	1	3	29
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4	9	30
Ensemble	100	100	49

Source : Insee, recensement de la population 2014

5 L'emploi peu qualifié sous-représenté dans les 20 grands pôles urbains normands

Répartition des emplois selon la qualification et le type de territoire



Unité : %

* Autres emplois : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Note : Rouen, Caen et Le Havre sont les villes centres des trois principaux pôles urbains normands

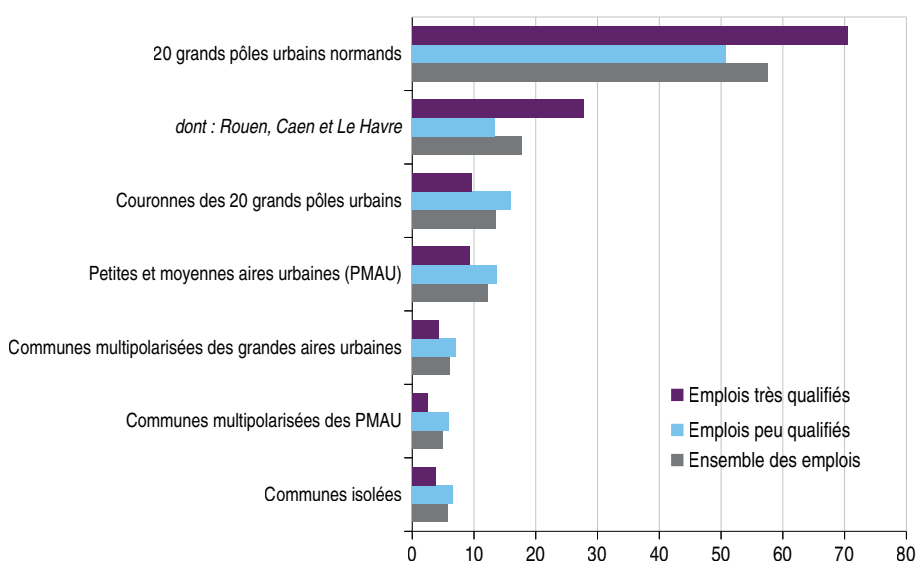
Source : Insee, recensement de la population 2014

par plusieurs petites et moyennes aires urbaines, ainsi que dans les communes isolées de toute influence urbaine. Seule la proportion d'employés non qualifiés est équivalente, quel que soit le territoire.

Selon que le territoire abrite des services administratifs, des zones commerciales, des usines ou des activités agricoles, l'impact sur la qualification des emplois est très différent. Dans les pôles urbains, qui accueillent des services, publics ou privés, et des commerces, les employés sont majoritairement qualifiés (80 employés peu qualifiés pour 100 employés qualifiés). Ailleurs, dans les couronnes et les zones moins urbanisées, les employés peu qualifiés sont les plus nombreux. Le taux de qualification des ouvriers est plus faible dans les territoires ruraux. Plus industrialisés, ils sont plutôt tournés vers une industrie traditionnelle, constituée d'un tissu de petites et moyennes entreprises, moins exigeantes en qualification. Les grands groupes, qui disposent de moyens importants pour la mise en œuvre de programmes de qualification de la main d'œuvre, sont installés plutôt dans les zones urbaines. Ils attirent ainsi dans ces territoires un plus grand nombre d'ouvriers qualifiés. ■

6 70 % des emplois de cadres concentrés dans les 20 grands pôles urbains de la Normandie

Contribution des territoires à l'emploi



Unité : %

Note de lecture : les 20 grands pôles urbains concentrent 70 % des emplois très qualifiés, 51 % des emplois peu qualifiés et 58 % de l'ensemble des emplois de la région

Note : Rouen, Caen et Le Havre sont les villes centres des trois principaux pôles urbains normands

Source : Insee, recensement de la population 2014

Définitions

Dans cette étude, les emplois sont répartis en six catégories principales selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) :

- les agriculteurs, entrepreneurs de travaux agricoles, sylviculteurs et patrons-pêcheurs ;
- les commerçants, artisans et chefs d'entreprise ;
- les cadres et professions intellectuelles supérieures (cette catégorie inclut les professions libérales) ;
- les professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise, infirmiers, personnels administratifs de catégorie B, professeurs des écoles, etc.) ;
- les employés. Cette catégorie est scindée en deux : les employés qualifiés et les employés non qualifiés (ou peu qualifiés), selon une méthode présentée dans l'Insee Première n° 796 de juillet 2001 ;
- les ouvriers. Cette catégorie est scindée en deux : les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés (ou peu qualifiés), ces deux catégories étant repérées au niveau des PCS.

Les professions exercées en grande proportion par des personnes possédant un diplôme de la même spécialité que leur profession sont considérées comme des professions qualifiées. Les autres sont des professions non qualifiées (ou peu qualifiées).

Les regroupements suivants sont effectués :

- « emplois très qualifiés » : cadres et professions intellectuelles supérieures,
- « emplois les plus qualifiés » : emplois très qualifiés et professions intermédiaires,
- « emplois peu qualifiés » : employés et ouvriers non qualifiés (ou peu qualifiés).

Dans cette classification, on ne tient pas compte de la plupart des professions non-salariées (agriculteurs, commerçants, artisans, chefs d'entreprise).

Le zonage « aires urbaines et espace rural » (ZAUER) est utilisé pour décliner le territoire en six catégories (*données complémentaires*).

Les données concernant l'emploi proviennent de l'exploitation des recensements de 1982, 1999, 2009 et 2014.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Cadres et employés non qualifiés : les deux moteurs de l'emploi des territoires », *Insee Première* n° 1674, novembre 2017
- « Des cols bleus aux cols blancs : trente ans de mutations de l'emploi », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 61, novembre 2017
- « Forte progression des cadres, déclin des ouvriers non qualifiés moins prononcé qu'en province », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 56, novembre 2017

